



Primes plan climat de la ville de Bruxelles

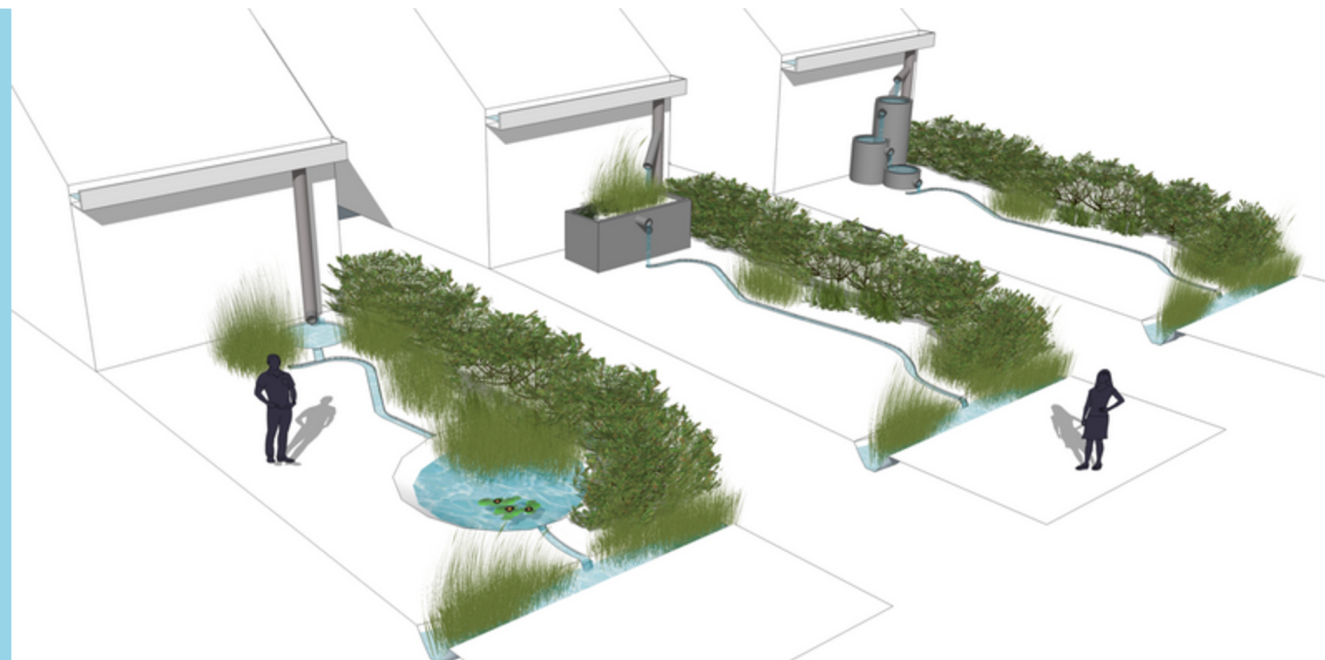


Prime valorisation des eaux de pluies et biodiversité

Souhaitez-vous également **redonner de la place à la nature et l'eau au sein de la Ville de Bruxelles** ? Dans le cadre du plan climat, la Ville s'engage à reconnecter la ville à la nature d'ici 2050, en redonnant de la place à cette source centrale qui est l'eau.

- Réutilisation des eaux de pluie provenant de votre toit
- Installation d'une toiture verte
- Retrait des surfaces imperméabilisées et perméabilisation du sol
- Infiltration des eaux de pluie dans le sol

La Ville vous accompagne dans l'installation d'un ou du cumul de ces dispositifs



Prime valorisation des eaux de pluies et biodiversité



#	Actions	Montant par m ² pour les actions			Bonus biodiversité
A	Réutilisation des eaux de pluie	€10			Non applicable
B	Installation d'une toiture verte	Toiture verte extensive: €20	Toiture verte semi-intensive: €25	Toiture intensive: €30	€10
C	Retrait des surfaces imperméabilisées et perméabilisation du sol	€20			€10
D	Infiltration des eaux de pluie	Pour 40 litres m ² : €15	Pour 60 litres par m ² : €25		€10

Prime valorisation des eaux de pluies et biodiversité



Vous ne souhaitez pas faire appel à un professionnel ?

C'est possible pour certaines de ces interventions.

Réalisez ces travaux vous même et recevez de l'argent pour amortir les coûts de prêt ou d'achat de matériel.



Vous avez un projet ambitieux ?

Si votre projet concerne une surface supérieure ou égale à 100m² vous avez la possibilité de bénéficier d'un accompagnement gratuit et personnalisé par différents experts dans les différentes étapes du processus:

1. Diagnostic sur site
2. Conception d'un projet
3. Accompagnement à la mise en œuvre

Prime tonneau d'eau de pluie



L'arrosage du jardin, du potager ou des plantes d'intérieur, l'entretien et le nettoyage de la maison, de la voiture, des outils... **ne nécessitent pas que l'eau soit potable.**

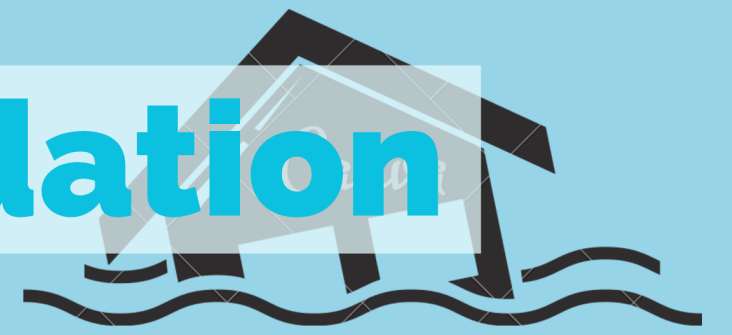
La Ville de Bruxelles octroie une prime pour l'**achat et l'installation d'un tonneau d'eau de pluie qui est raccordé à une descente d'eau.** Cette installation (tonneau, fût...) est destinée à **collecter ou stocker l'eau de pluie tombée sur la toiture d'un bien immobilier** situé sur le territoire de la Ville de Bruxelles.



50% du montant de l'achat et de l'installation, avec un maximum de 700 EUR.



Prime diagnostic et travaux anti-inondation

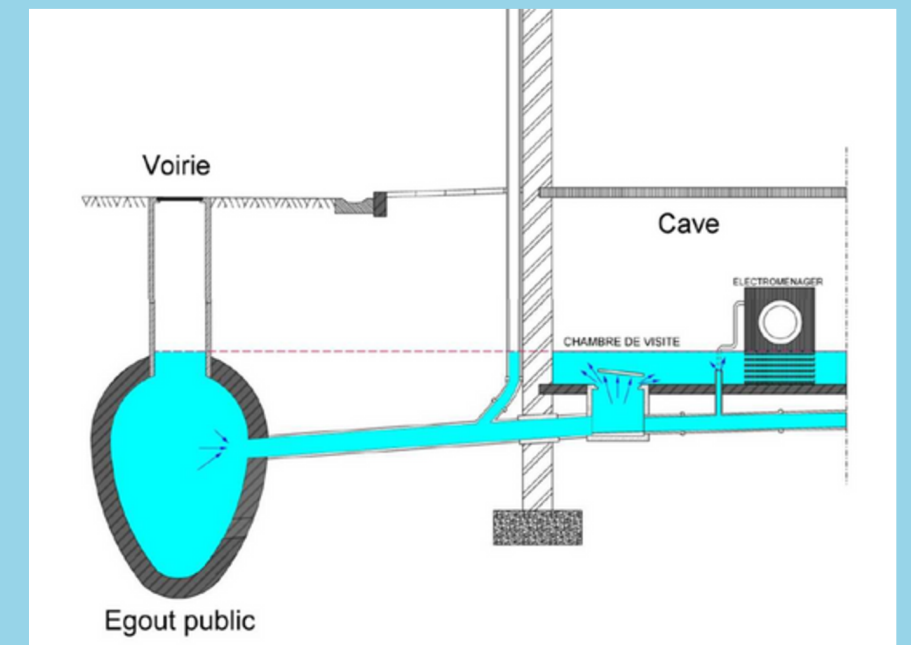


Lorsqu'il pleut abondamment, la Ville de Bruxelles est régulièrement confrontée à des inondations. Il arrive parfois que les caves des habitants soient inondées. **Habitez-vous dans une zone sensible aux inondations ou souffrez-vous d'inondations dans votre cave?**

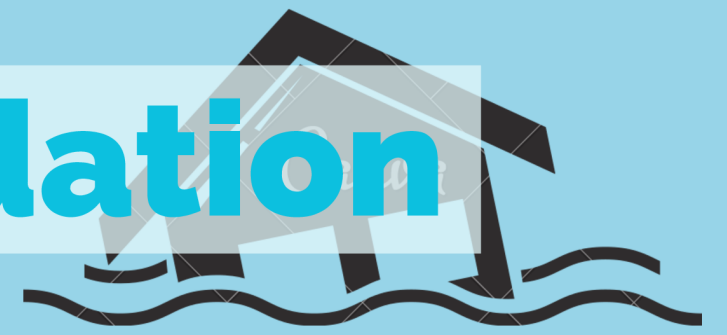
La Ville de Bruxelles peut vous aider grâce à sa nouvelle prime « diagnostic et travaux contre les inondations »!



1. **Paie jusqu'à 900 EUR directement à Vivaqua pour le service d'accompagnement réalisé*.**
2. **Peut vous rembourser jusqu'à 3.000 EUR pour les travaux effectués.**



Prime diagnostic et travaux anti-inondation



- 1 Avant de démarrer la procédure et de demander la prime, **prenez connaissance du règlement de la prime!**
- 2 **Contacter la Ville de Bruxelles via urb.premies@brucity.be.** La Ville de Bruxelles vous contactera ensuite et transmettra votre dossier aux conseillers en inondations de Vivaqua.
- 3 Un conseiller en inondations prendra alors contact avec vous. Vous suivrez ensuite le **service d'accompagnement** comme indiqué par le conseiller anti-inondations.
- 4 **Une fois les travaux réalisés** et l'approbation obtenue du conseiller en inondations de Vivaqua, envoyez-nous la demande de prime via le formulaire de demande. Cette demande doit être envoyée dans les 3 mois suivant la date de réception de la déclaration écrite de conformité des travaux par le conseiller en inondations de Vivaqua.





Ça vous intéresse?

Plus d'informations sur le site de la Ville de Bruxelles

